

Equipe Mobile Passerelle (EMP)

Association Œuvre Falret

Mis à jour le 16 janvier 2023

Présentation

L'Equipe Mobile Passerelle (EMP) est un dispositif porté par association Œuvre Falret en partenariat avec des bailleurs sociaux, les Communautés Psychiatriques de Territoire (CPT), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DHIRL) et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Elle a pour mission d'intervenir auprès de locataires rencontrant des difficultés sociales et/ou psychologiques. Elle vise à favoriser l'accès ou le maintien et le bien-être des personnes dans leur logement.

L'Equipe Mobile Passerelle propose un accompagnement personnalisé et de proximité. L'intervention de l'équipe est temporaire. Elle prend fin quand la situation est dite stabilisée par la mise en place d'un réseau de partenaires.

Cadre d'intervention :

- Convention avec les bailleurs
- Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)
- Sur prescription de la Délégation Départementale ARS 78 (arrêté d'insalubrité)

Les modalités d'intervention :

Equipe socio-sanitaire composée d'une coordinatrice, travailleurs sociaux, infirmière, psychologue sous la supervision d'un psychiatre

- Visites à domicile
- Accompagnement aux démarches extérieures.
- Travail en réseau .

Objectifs & Missions

Rencontrer le locataire afin de faire le point sur sa situation, ses besoins,

Favoriser l'accès aux droits et/ou aux soins,

Créer ou recréer du lien avec la personne et favoriser une réponse adaptée à ses besoins,

Prévenir les expulsions ou accéder à un logement adapté,



Thématique

- Logement - hébergement
- Accompagnements vie quotidienne
- Soins psychiques



Type de structure

- Equipe mobile



Public concerné

- Adultes
- Familles et proches
- Personnes âgées
- Grands adolescents et jeunes adultes (16-25 ans)



Zone d'intervention

- Yvelines Nord



Modalités d'accès

- Sur orientation du bailleur dans le cadre des conventions

- Sur orientation de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) dans le cadre de l'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)


- Sur orientation de la Délégation Départementale ARS 78 dans le cadre d'un arrêté pour insalubrité

Rompres l'isolement,

Faire tiers entre le bailleur et le locataire et/ou entre les partenaires,

Faciliter le lien avec un partenaire du droit commun.

Coordonnées

 7 rue Pasteur (adresse administrative de l'EMP, 2 antennes à Aubergenville et à Fontenay, interventions sur l'ensemble du département 78)
78330 Fontenay-le-Fleury

 06 70 24 54 18 (coordinatrice Emmanuelle Stadtfeld).

 estadtfeld@oeuvre-falret.asso.fr